Nature En Ville

Révision du PLU finalisé

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2022

Organisme / institution en charge de la mise en œuvre : Ville Avignon avec ses ressources internes

Services de la collectivité associés : Départements Habitat et Urbanisme, aménagements - mobilité,acritecture et patrimoine, qualité de vie, vie des quartiers,attractivité territoriale, finances et gestion.

Budget : 144. 800€ H.T.

Partenaires financiers : AURAV au titre de l'adhésion de la Ville

Partenaires techniques : Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Durance (AURAV) en qualité d'AMO sur la révision du PLU,Groupement DiverCités (lot urbanisme),SOBERCO Environnement (évaluation environnementale du PLU,Repérage Urbain (concertation),Groupement MAZEL (assistance juridique PLU)

Date de début : 01/01/15

Date de fin (prévue si l'action est en cours) : Janvier 2022(voté au Conseil Municipal de décembre 2021).



Objectifs :

L'objectif est de faire du PLU un levier pour protéger et développer la biodiversité aux différentes échelles

du territoire : protection des espaces naturels et agricoles, protection de la trame verte et bleue mais également à l'échelle des projets urbains.

Mesures mises en œuvre :

Le PLU d'Avignon arrêté en Conseil Municipal le 18 décembre 2021, intègre différents outils permettant de protéger et développer la biodiversité. Un CBS a ainsi été intégré en complément du coefficient de pleine terre et permettra de favoriser la nature en ville. La réglementation sur les clôtures a également été revue afin de favoriser leur végétalisation et le passage de la petite faune. Une annexe réglementaire sur les espèces végétales adaptées au climat méditerranéen a également été crée. Plus globalement, des zonages et des protections spécifiques ont été mis en place pour protéger les espaces représentant des enjeux importants pour la biodiversité identifiés, entre autre, dans l'Atlas de la Biodiversité : foins de Montfavet, espaces constituant des continuités écologiques en zone urbaine, arbres remarquables, alignements d'arbres etc

Les zones constructibles ont par ailleurs été définies en fonction du juste besoin sur un principe de sobriété foncière conduisant ainsi à l'absence de déclassement de zones agricoles par rapport au document d'urbanisme précédent et au reclassement de 39 ha de zones à urbaniser en zone agricole. Enfin, à travers 9 OAP sectorielles et 1 OAP thématique sur les modes actifs, le PLU impose la création de cœurs d’îlots végétalisés, de perméabilités pour les modes doux et les modes actifs végétalisées permettant ainsi de compléter les leviers visant à lutter contre les ilots de chaleur..

Résultats / impact pour la biodiversité :

Protection des espaces les plus favorables à la biodiversité et des continuités écologiques + développement de la biodiversité en Ville : surface de pleine terre, façades végétalisées, toitures végétalisées, revêtements perméables, plantation d'arbres, développement des différentes strates végétales.

Coordonnées

Avignon
Documents
PLU : inscription du projet de Parc naturel urbain (PNU) dans le PADD

La ville d'Avignon (84) est en cours de révision de son PLU (approbation prévue fin 2021). L'orientation 3 du Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) est intitulé "Réussir la transition urbaine en s'appuyant sur les richesses naturelles et les ressources d'Avignon : vers une ville méditerranéenne durable". Le PLU tend notamment vers une reconquête des bords du Rhône et de la Durance, de manière à ce que ces espaces puissent être réappropriés par les habitants comme espace de vie, tout en veillant à préserver leur richesse écologique. Pour cela, le PADD affiche la volonté de création d'un Parc naturel urbain (PNU) à la confluence Rhône-Durance. Ce Parc s'inscrirait dans les objectifs du projet "Avignon-Confluence" : intégrer les zones inondables et valoriser les zonages réglementaires (Natura 2000, ZNIEFF) tout en accompagnant le développement urbain des quartiers riverains, préserver l’environnement et l’espace fluvial (fonction écologique).

Le PLU comprend une Orientation d'aménagement et de programmation sectorielle "Confluence" qui traitre du quartier voisin à ce projet de PNU (voire fiche ressource dédiée).

Pour l'élaboration du PLU, la ville d'Avignon a été accompagnée par l'Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAY).

Territoire : 91 729 habitants (2018), 64,78 km2

Avignon a été élue Capitale régionale de la biodiversité Provence-Alpes-Côte d’Azur (PACA) en 2018.

Mots clés : PLU, PADD, bords de cours d'eau, confluence, parc naturel urbain (PNU), zone inondable

Informations complémentaires

Thématiques
Aménagement du territoire
Biodiversité

Paysage/Espaces verts
Auteur
Avignon (84)
Écrit le
2021
Date de publication
2021



Consulter la ressource
Autres documents
PLU : une OAP thématique "modes actifs" pour des itinéraires végétalisés
Etude des ilots de fraicheur et propositions d'actions, inscription dans le PLU
PLU : zone agricole de protection paysagère et écologique (Ap) et jardins familiaux (Aj)
Liens utiles
Page du site internet dédié à la concertation "Avignon je participe"
PLU : liste des végétaux conseillés et interdits - pleine terre, façades et toitures végétalisées

La ville d'Avignon (84) est en cours de révision de son PLU (approbation prévue fin 2021). Il comprend, en annexe, une liste des végétaux :

- conseillés : arbres, arbustes et petits arbres, vivaces, herbacées et arbrisseaux, façades végétalisées, toitures végétalisées (favorisant la flore vasculaire du Vaucluse et privilégiant des essences rustiques (-15°C à minima), résistantes au vent et à la sècheresse)
- interdits : flore envahissante avec 2 catégories : degré élevé ou modéré (issu de la liste régionale PACA des invasives)
- déconseillées : toitures végétalisées (en raison de leur développement racinaire ou par rhizome pouvant porter atteinte à l'ouvrage d'étanchéité)

Pour l'élaboration du PLU, la ville d'Avignon a été accompagnée par l'Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAY).

Territoire : 91 729 habitants (2018), 64,78 km²

Avignon a été élue Capitale régionale de la biodiversité Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) en 2018.

Mots clés : PLU, liste végétaux, arbre, arbuste, vivace, plante invasive, envahissante, toiture végétalisée

Informations complémentaires

Thématiques
Aménagement du territoire
Biodiversité
Paysage/Espaces verts

Auteur
Avignon (84)
Écrit le
2021
Date de publication
2022


DOCUMENT DE TRAVAIL – juin 2021

Liste végétaux déconseillés

Toitures végétalisées

Végétaux type herbacé

Type	Genre et espèce
Bambou	Arundinaria fargesii Brachystachyum Borinda Chimonobambusa Drepanostachyum Fargesia murielae (= Arundinaria muriellae) Fargesia nitida (= Sinarundinaria nitida) Otatea Ormeca Ortholanche Phyllostachys sp Pleioblastus viridistriatus Pleioblastus pumilus Pseudosasa japonica Sasa Shibataea Sinarundinaria fangiana Yushania
Jonc de Chine	Miscanthus floridulus Miscanthus sacchariflorus Miscanthus sinensis
Canne de Provence	Arundo australis Arundo donax Arundo plinyanites Arundo vulgaris Carex glauca Ajuncus inflexus Phragmites australis Phragmites communis Phragmites longivalvis Phragmites vulgaris
Spartine	Spartina pectinata
Elime	Leymus racemosus
Renouée	Reynoutria japonica Polygonum amphibium Polygonum aviculare Polygonum polystachyum

Végétaux type arbustif et arboré

Type	Genre et espèce
Arbuste	Amelanchier sp. Clethra alnifolia Gaultheria shallon Hippophae rhamnoides Sambucus nigra Rhamnus frangula Buddleia davidii Polygonum sp.
Arbre	Salix caprea Salix babylonica Populus alba Populus nigra Populus X Ailanthus altissima Taxodium distichum
Arbre à grand développement	Acacia Marronnier Frêne Grands érables Palmiers

Liste de végétaux déconseillés pour les toitures végétalisées en raison de leur développement racinaire ou par réserve pouvant porter atteinte à l'ouvrage d'étanchéité.

[Consulter la ressource]
Autres documents
[PLU : OAP sectorielles incluant des prescriptions Trame verte et bleue (TVB) et confort climatique]
[PLU : une OAP thématique "modes actifs" pour des itinéraires végétalisés]
[PLU : zone agricole de protection paysagère et écologique (Ap) et jardins familiaux (Aj)]
[PLU : Coefficient de Biotope par Surface (CBS), règlement illustré]
Liens utiles
[Page du site internet dédié à la concertation "Avignon je participe"]
Liens utiles
[www.capitale-biodiversite.fr]
Contact

Patrice HENON Directeur des Projets Qualité environnementale-Gestion Durable et Certification - Département Aménagement et Mobilité - Pôle Paysage Urbain .
patrice.henon@mairie-avignon.com